

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04.76.80.70.95
Télécopie 04.76.80.78.37

Arrêté n° 2020 – 43 – R

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**



FERMETURE DE LA VIA FERRATA POUR TRAVAUX

Le Maire de la Commune de Vaujany,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
VU l'arrêté 2020-27-R réglementant d'utilisation de la via Ferrata de la Commune de Vaujany pour l'année 2020 ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation de la Via Ferrata suite à la dégradation d'une passerelle due à une chute de pierres ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La via Ferrata est fermée et son utilisation strictement **INTERDITE** du 30 juin au lundi 6 juillet inclus afin de permettre à la société TECHFUN de faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en sécurité du site.

ARTICLE 2 : Seuls sont autorisés à accéder au site :

- La société TECHFUN et ses sous-traitant;
- Les services de la Commune.


ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Les services municipaux et la société TECHFUN sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté, et de la mise en place de la signalétique afférente.

Ampliation :

- Gendarmerie de Bourg d'Oisans
- SDIS38 – Caserne de Bourg d'Oisans
- Société TECHFUN
- Office du Tourisme de Vaujany
- Responsable des Services Techniques
- Riverains.

Fait à Vaujany, le 30 juin 2020

Le Maire

Mairie de VAUJANY
Les GENEVOIS
38114 (Isère)

Notifié le : 30/06/20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification.